



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 58/12

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 18 SEP. 2012

Affiché le : 19 SEP. 2012

L'An deux mille douze, le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 septembre 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÜN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

M. CANEZIN	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme PETIT	à	Mme DURAND
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme GESTA
M. LOUGE	à	Mme MOUNIC

Secrétaire : Madame Mélanie DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - convention tripartite (Communauté Urbaine / Conseil Général / Commune) pour l'urbanisation de la RD65 route de Cornebarrieu

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'urbanisation de la RD65 route de Cornebarrieu auront prochainement lieu.

Il convient de signer une convention avec la Communauté Urbaine Toulouse Métropole et le Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

➤ D'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 septembre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

